



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le 07/11/2023

ID : 083-218300036-20231031-DCM2023_081-DE



Délibération N° 2023-081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un octobre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

MOTION PERMETTANT A LA GENDARMERIE D'INTERVENIR EN ZONE POLICE ET INVERSEMENT PENDANT LA PERIODE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de motion de Madame Françoise DUMONT, sénateur du Var, permettant à la gendarmerie d'intervenir en zone police et inversement pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 va mobiliser la quasi-totalité des effectifs des forces mobiles de police et de gendarmerie de l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérald DARMANIN, a récemment fait savoir que durant cette période aucun renfort de police ou de gendarmerie ne serait affecté dans notre département.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la motion proposée par Madame Françoise DUMONT, sénateur du Var, prévoit de demander des garanties pour pallier ce manque durant la période où la population varoise est plus importante avec une possibilité de flexibilité des effectifs des forces de police et de gendarmerie du Var en permettant à la gendarmerie d'intervenir en zone police et inversement.

Monsieur le Maire précise que cette motion a été adoptée à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Générale de l'Association des Maires du Var.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de motion,

SOUHAITE une flexibilité des effectifs des forces de police et de gendarmerie du Var permettant à la gendarmerie d'intervenir en zone police et inversement durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

